

Janvier 2022

ÉLECTIONS 2022

Les élections 2022 approchent. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. Vous avez jusqu'au 4 Mars 2022 pour le faire. Il suffit de remplir le document d'inscription et d'y joindre une copie du justificatif de domicile et d'identité (à déposer en mairie ou sur le site "service-public.fr"). Pour les procurations, vous pouvez les remplir sur le site "maprocuration.gouv.fr" ou les déposer en format papier à la mairie.

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL 2022

LES PROCURATIONS ÉLECTIONS 2022

CE QUI CHANGE À COMPTER DE JANVIER 2022

Pour les procurations faites par la téléprocédure Maprocuration :

- Le portail Mairie de Maprocuration est supprimé, les procurations électroniques sont transmises directement au REU à près établissement par l'application mobile. Le maire reçoit la procuration sur son portail EURE ou dans son logiciel éditeur.
- L'enregistrement et le contrôle des procurations dématérialisées dans le REU se font donc automatiquement (reçu et des données de Maprocuration dans le REU).

Pour les procurations papier :

- Toutes les procurations établies par Cerfa papier doivent être saisies par la commune, dès réception à la mairie, dans le portail EURE ou dans le logiciel éditeur.
- Cela vaut pour toutes les procurations papier y compris celles reçues directement. Si une commune reçoit une procuration papier dans les jours précédant le scrutin elle doit non seulement saisir la procuration dans le REU de manière régulière afin de vérifier la validité, mais aussi reporter l'information sur la liste d'émargement si celle-ci ne peut être saisie.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : **un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France**. Le relèvement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales comportait une mesure dérogatoire et temporaire qui...



CULTURE - ANIMATION

- Concert : œuvres pour piano et chœur, le 06 Février 2022 à 16h à l'Église d'Arreau.
- Spectacle en partenariat avec le Parvis de Tarbes : "les siffleurs de danse", le 11 Février 2022 à 20h30 au Terminus.

Concours de Fleurissement Année 2021

Balcons fleuris

1.	CARRERE Michou	Route de Lançon
2.	MONTANET Pierre et Dominique	Place des Nestes
3.	DUPRAT Dominique	Quai des Nestes
<i>Encouragements</i>	<i>MACAUD Gilles</i>	<i>Bon Rencontre</i>
<i>Encouragements</i>	<i>RAMOS Maria</i>	<i>7 bié du Menou</i>

Maisons fleuries

1.	VERDIER Anne-Marie	Avenue de la Gare
2.	POCOUS Malou	La Beuse
3.	MUR Martine et Alain	La Coutellerie
<i>Encouragements</i>	<i>FRECHOU Marie-Noëlle</i>	<i>La Coutellerie</i>
<i>Encouragements</i>	<i>DELCASSO Maryse</i>	<i>Quartier Bouchède</i>
<i>Encouragements</i>	<i>BERBESQUE Michel M et Mme</i>	<i>Route de Lançon</i>
<i>Encouragements</i>	<i>VALENTIE Mr et Mme</i>	<i>Route de Barrancoueu</i>

Parcs et Jardins

1.	GAMA Mme	Route de Lançon
2.	CAUMONT Jean-Michel	Quartier Bouchède
3.	GOMES Mr et Mme	Route de Pailhac
<i>Encouragements</i>	<i>PLASENCIA Jean et Huguette</i>	<i>La Beuse</i>
<i>Encouragements</i>	<i>SOULE Jean</i>	<i>Route De Jézeau</i>
<i>Encouragements</i>	<i>VIOLON Mme</i>	<i>Route de Jézeau</i>
<i>Encouragements</i>	<i>AYVAZIAN Mr et Mme</i>	<i>Quartier Bouchède</i>

Professionnels -Commerçants

1.	HOTEL ANGLETERRE	Grande Rue
2.	LA CRÊPE D'AURE	Grande Rue
3.	CHEZ MARIE-HELENE	Route de Jézeau
<i>Encouragements</i>	<i>BUREAU DE TABAC FAVILI</i>	<i>Grande Rue</i>
<i>Encouragements</i>	<i>RESTAURANT L'ARBIZON</i>	<i>Place del'Arbizon</i>
<i>Encouragements</i>	<i>BOULANGERIE GRANGE</i>	<i>Grande Rue</i>

Prix Bénédicte Bourlon

ZAMPIERI Mr et Mme La Beuse

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au fleurissement de notre beau village :

- les lauréats du concours communal 2021
- les gagnants des années précédentes.

L'investissement des équipes techniques et en particulier, Régis Larroque, mérite nos félicitations.